

Dossier de presse

Lundi 28 mars 2011



**CONSEIL DE LA CREA du 28 mars 2011  
à 18 heures dans l'auditorium du h2o, à Rouen**



**Contacts**

Sophie CHARBONNIER  
Attachée de presse CREA  
06 46 15 34 21  
[sophie.charbonnier@la-crea.fr](mailto:sophie.charbonnier@la-crea.fr)

Cathy PREVOST  
Assistante  
02 32 76 69 37  
[cathy.prevost@la-crea.fr](mailto:cathy.prevost@la-crea.fr)

**Le budget consolidé de la CREA s'établit globalement à 665 millions d'euros (619 millions d'euros l'année dernière).**

Cette évolution est liée à la progression des investissements. Cela englobe les **7 budgets de la CREA** : budget principal, transports, ordures ménagères, eau, assainissement, parcs d'activités économiques et haut débit.

La CREA investit globalement près de **216 millions d'euros en 2011**. L'évolution de la dette prévue au budget 2011 correspond à une capacité de désendettement proche de 5 années. L'objectif est de ne pas dépasser à terme le seuil de 10 années, malgré le contexte national très difficile.

**Dans cet environnement, la mise en place de la CREA a été un atout pour les habitants de l'agglomération.**

## **LES TRANSPORTS**



**C'est le budget d'investissement le plus important avec 66,7 millions d'euros.** Ce montant comprend une partie des acquisitions de nouvelles rames de métro (18 millions d'euros), de bus (9,6 millions d'euros) incluant FILOR et des infrastructures liées à l'accroissement de la capacité du métro (24,5 millions d'euros). C'est un investissement sur l'avenir.

Le développement de la CREA et l'émergence de nouvelles zones d'activités font apparaître des **besoins de renforcement et d'extension du réseau de transport en commun** par :

- la mise en place d'un service de Transport à la Demande (FILO'R)
- un projet d'aménagement de l'axe Nord-Sud entre le plateau Nord et le Parc des Expositions de la CREA, en particulier pour l'amélioration de la ligne 7
- la prédéfinition d'une liaison Est-Ouest rive gauche pour la desserte du futur éco-quartier Flaubert.

**La CREA adopte le plan de financement de la première phase à hauteur de 750 000 euros. 600 000 euros financés par la CREA et une demande de subvention 150 000 euros à la Région Haute-Normandie.**

## LE BILAN DU 106 DE LA CREA



Depuis son ouverture le 26 novembre dernier, le 106 remporte un réel succès et dépasse même les prévisions. Il répond aux attentes de la population qui assiste en nombre aux concerts programmés.

**En 4 mois, 32 concerts ont été programmés**, ainsi que des goûters-concerts jeune public, des conférences, des expositions, des opérations conjointes avec le cinéma Omnia République et des actions culturelles en direction de divers publics.

**Près de 26 000 entrées ont été comptabilisées ce qui représente un impact local fort.** Certaines opérations ont eu un retentissement national participant ainsi au rayonnement de notre agglomération tel de Philippe Katerine, Yael Naim, Cocoon, Les BB Brunes, Cali...

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, La CREA accorde une subvention de 1 275 726 euros au 106 pour l'année 2011.

## LA FISCALITE

- **La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Elle représente 34 millions d'euros de recettes. Cette année, La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmente pas. Elle est mise en place progressivement dans 24 communes de la CREA.

- **La Cotisation Foncière Économique (CFE)** : Pour compenser la suppression de la Taxe professionnelle, la CREA propose une très légère évolution (0,61%) du taux de Cotisation Foncière Économique.

## **LE PARC DES EXPOSITIONS DE LA CREA**

La CREA a décidé de moderniser le Parc des Expositions, situé à côté du Zénith, par une réhabilitation des halls pour les rendre plus fonctionnels, mieux répondre aux besoins et diminuer les coûts de fonctionnement.

Une mission d'étude de faisabilité vient de chiffrer les travaux à **9 894 437 euros TTC**.

Ces travaux comportent la reconstruction du bâtiment de l'administration et de l'accueil, la construction d'un bâtiment de liaison entre les halls 7 et 8, la réhabilitation des halls 2,3,4 et 5, la mise en conformité de la structure...

**La CREA approuve ce programme et autorise le lancement de l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation.**